

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (T - ph. 9.51) - DÉPÔT DE VENTE : 78, Grande Rue

UNE SCENE DE VIOLENCE ET BRIS DE CLOTURE

Hier à 9 heures, M. Vantamten Emile, 53 ans, biseau, démentant rue et cour Bénerd, 13, se trouvait dans la cuisine de sa maison avec ses quatre enfants et Mme Lobjois Anna, quand il entendit frapper à sa porte et se trouva en face d'un homme qui pénétrait dans la maison. Il fut alors étonné par un rire, clame : « C'est moi qui ai le malice ici où est Anna ? » ; il désigna ainsi une amie avec laquelle il avait vécu pendant deux années et qui l'avait quitté récemment pour vivre avec M. Vantamten.

Il y eut entre les deux hommes une violente altercation, au cours de laquelle des coups furent échangés et faillirent des casques. L'assassin de ce désastre est un nommé Leurquin Henri, demeurant 71, rue de Tourcoing, à Roubaix.

Sur plainte de M. Vantamten, une enquête est en cours.

Un mur s'écroula ensevelissant six automobiles

Hier matin, vers 9 h. 30, sous la violence de la tempête, un mur de 6 m. de hauteur s'est écroulé sur un garage Dupont Maurice, boulevard Montesquiou.

Il a enseveli six automobiles, causant des dégâts évalués à environ 200.000 francs.

BOCK MEYERBEER DOUBLE.....EXTRA-FIN

FEU DE PLANCHER

Hier dans l'après-midi, les pompiers de Roubaix étaient alertés pour combattre un incendie qui venait de se déclarer chez M. Louis Desmettre, cabaretier, rue des Baines. Il avait alors été construit une planche du grenier de l'habitation par une fissure de la cheminée. Il fut facilement éteint au moyen de seaux d'eau. Les dégâts sont peu importants, 1.000 fr. environ.

POUR LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Le Comité roubaïen a reçu les sommes suivantes : 1. Quatre fois par NM. Monchain, de Roubaix, et Domonier, horloger à Wattrelos, au cours d'une audience à pierreries et parmi les dîneurs de chez M. Fernand Vannullen, rue Pellarat, 54, 160 fr.; 2. Collecte effectuée parmi les membres de la Société d'épargne de chez M. Debosse, 147, rue du Collège, réunis à l'occasion de la révolution de Noël et pour fêter la médaille militaire de leur ami, Louis Debosse, 70 francs.

M. Marissal, secrétaire du Club des Suppor- tifs « Allez Racing », vient de faire verser au Comité roubaïen la somme de 30 fr., produit d'une quête faite au profit du timbre antituberculeux, au cours d'une soirée organisée au siège du club, 67, rue Jules-Huys, à 19 h. 30.

Le Comité adresse tous ses remerciements, tant aux organisateurs de cette quête qu'aux personnes qui y ont participé.

ETAT CIVIL

Naisances. — René Houze, rue St-André, 11. — Pierre Wacheux, rue des Longues-Haies, 6. — Jeanne Holvoet, rue Turgot, 128.

Décès. — Charles Stribeaux, 43 ans, rue Mon- ge, 25.

Pompe funèbre Générale, 40 r. Sébastopol, Roubaix. Organisation complète de Corso. Tel. 3-00.

WATTRELOS

A CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni à la Mairie, vendredi 27 décembre, à 19 h. 30, sous la présidence de M. Henri Briffaut, maire, entouré de MM. Le comte et Mme D'Alvigny, adjoints. Vingt conseillers étaient présents. M. Dornier est le secrétaire.

1. Les élèves des Ecoles laïques. — Le Conseil décide qu'à partir de 1930, l'indemnité de 600 francs accordée aux institutrices et institutrices qui assument la direction d'une Amicale sera prélevée sur un article spécial et voté à cet effet un crédit de 1.800 francs à inscrire au budget additionnel de 1930.

Fourniture de denrées de consommation municipale. — Le Conseil décide de renouveler le marché passé avec l'imprimerie Ouverte de Lille pour les fournitures d'imprimés aux Services Municipaux en 1930, moyennant un rabais de 5 % sur les prix portés à l'état-sertie de prix annexé.

Mise en état de visibilité de la rue du Fort-Tourneval. — Le Conseil ratifie l'accord interministériel entre Lambotte-Delcampe et l'Administration Municipale, par lequel a été fixé à 10.000 francs, l'indemnité à payer par la Ville aux époux Lambotte pour liquider leur commerce et quitter l'immeuble qu'ils habitaient au 4 de la rue des Champs : cette maison devant être démolie pour permettre le débouché de la rue Peter-Tourneval.

Dotations. — Le Conseil ratifie l'abonnement accordé par la corporation des fermiers-producteurs pour l'année 1930, moyennant la redevance d'une somme de 55.000 francs.

Construction d'un aqueduc sur l'Union. — Le Conseil décide l'adjudication, par virage, du crédit de 30.000 francs porté à l'article 177 du budget principal, au paiement des travaux de construction de l'aqueduc de la rue de l'Union.

Désaffection d'immeuble. — Le Conseil décide la désaffection du Presbytère située face à la Grand Place, et contigu à l'Hôtel de Ville.

Dommages de guerre. — Le Conseil approuve la réparation définitive et le décompte des travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Maclou, s'élevant à 52.623 fr. 34.

Dépense d'assistance médicale gratuite. — Le Conseil vote un crédit complémentaire de 10.907 fr. 25 à prélever sur les ressources libres de l'exercice courant et à porter à l'article 177 du Budget additionnel de 1930, pour la prestation du soûde du Contingent communautaire dans les dépenses d'assistance médicale gratuite en 1928.

Communication. — M. le Maire donne communication d'une liste de remerciements pour le subsides accordé aux victimes de la catastrophe de Saint-Etienne de l'Indre (Alpes-Maritimes).

LE BANQUET DES COLOMBOPHILES DE L'INDEPENDANCE. — Cette fédération avait organisé dernièrement son banquet, qui rassembla tout ce qui suit : Café du Grand-Palais, fut des mieux réussie. La plus franche cordialité et une vive gaieté ne cessèrent de régner. Le repas, dont le menu en tous points excellent, ne pouvait que mettre en bon humeur. Les membres de la Société et leurs convives se soussiaient ainsi que de nommés amis, sans oublier les pieux, autour des tables joliment fleuries et garnies.

M. Castelnau, le sympathique président de la Société, présidait, ayant à ses côtés M. Herbaux, vice-président, ainsi que les membres de la commission. Au dessert, M. Delteil, p'tit à la partie, et M. Bourgeret aux absences, le vice-président, M. Adolphe Ney, qui s'était fait excuser étant indisposé depuis quelques jours; puis, ensuite remercia de tout cœur l'assistance pour leur franche camaraderie.

M. Herbaux pris ensuite la parole, fit d'abord l'hôge du président pour son dévouement à la cause sociale, et ensuite, la Société pour lui remettre en gage de reconnaissance une superbe gerbe de fleurs et adresse ensuite quelques mots au secrétaire, M. Tiberghein, pour son travail fourni pendant la saison et lui fit cadeau d'une superbe garniture de cheminée. Il n'oublia pas le joyeux don de ligue de la Société. M. Herbaux, Adolphe Ney, qui avait apporté son appui, le remercia pour l'effort qu'il fournit pour la Société et adressa au trésorier, M. Destombes, ses félicitations pour ses succès.

Le président, pour son appui apporté, le remercia aussi de l'effort qu'il fournit pour la Société et adressa au trésorier, M. Destombes, ses félicitations pour ses succès.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.

Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expire le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engagea sur ce sujet et M. Deroubaix demanda de la nécessité d'élargir le périple possible des voies publiques. Certaines allées donnent dans des rues relativement importantes, n'ont pas tenu compte de ces nécessités.